

Dix permis retirés ce week-end pour de grands excès de vitesse



Dix permis retirés ce week-end pour de grands excès de vitesse

Dix conducteurs âgés entre 19 et 60 ans se sont vus retirer leur permis de conduire pour des excès de vitesse de plus de 50km/h. Ce premier week-end de déconfinement aura été dense en retrait de permis dans le Gers ! Mais dans les dix cas de ce week-end heureusement aucun drame n'est à déplorer mais plutôt une bonne nouvelle. Ces nouveaux piétons auront l'occasion de renouer avec l'exercice physique comme le souligne la gendarmerie sur sa page Facebook. Parmi ceux-ci :

La RD 632 est bien limitée à 80 kms/heure et pourtant.

Samedi 16 mai les motards de la BMO de l'Isle Jourdain ont été fort occupés .à 19h30, une BMW 325 se dirigeant vers Samatan est contrôlé de 140 km/h – vitesse retenue 133 km/h, celle-ci étant limitée à 80 km/h. Le conducteur âgée de 26 ans originaire de Tournefeuille s'est vu retenir immédiatement son permis de conduire avec en sus la mise en fourrière de son véhicule. Une convocation suivra pour répondre de cette infraction devant la justice.

Suivait un second véhicule une Golf Wolkswagen contrôlée à 140 km/h – vitesse retenue 133km/h. Surprise, au volant, il s'agissait du frère du véhicule précédent, âgé de 22 ans. Même faute, même sanction pour le cadet.

Deux autres conducteurs ont évité de justesse la mise en fourrière de leur véhicule : sur la commune de Nizas à 17h20 un véhicule AUDI A1 circulant vers Bragayra a été contrôlé par la BMO à la vitesse enregistrée de 136 km/h vitesse retenue 129 km/h Le conducteur, un Gersois de 38 ans s'est vu retenir son permis de conduire dans l'attente d'une décision judiciaire.

Un véhicule Peugeot 308 circulant vers Samatan a été contrôlé à 136 km/h – vitesse retenue 129km/h. La sanction est la même pour le chauffeur âgé de 60 ans originaire de Montgiscard (31).

Dimanche 17 mai, sur la RN 124, un automobiliste de 43 ans de la Haute-Garonne a été contrôlé à une vitesse de 131 km/h pour une vitesse autorisée de 80 km/h.

La palme de l'inconscience pour un motard gersois de 33 ans qui a été contrôlé à une vitesse de 177 km/h pour une vitesse autorisée de 80 km/h. Les deux contrevenants ont eu leurs permis de conduire retenus, les véhicules mis en fourrière en attente d'une décision de la justice.

Michel Hamon